

REGLEMENT DU JEU « SPONSORISE TON EVG/EVJF »

Article 1 La société PIGSOU SAS organise en France Métropolitaine un jeu sans obligation d'achat intitulé « Sponsorise ton EVG/EVJF » dont les prix seront attribués par un tirage au sort effectué selon un algorithme informatique (formule mathématique aléatoire de désignation du gagnant). Le jeu débute le 24/07/24 et se termine le 30/09/24 à 23h59.
Le tirage au sort du jeu concours aura lieu le 01/10/2024, les gagnants seront prévenus par email.

Article 2 Ce jeu est ouvert à toutes les personnes physiques majeures résidant en France métropolitaine se connectant sur [commentseruiner.com](https://www.commentseruiner.com). Ne peuvent participer au présent jeu : les salariés de la Société Organisatrice, leurs conjoints, descendants et ascendants ; les prestataires ou salariés de prestataires ayant donné leur concours à la mise en œuvre du présent jeu ainsi que leurs conjoints, descendants et ascendants. Une seule participation est autorisée. La participation est strictement nominative et le participant ne peut en aucun cas prendre part au tirage sous plusieurs pseudonymes ou pour le compte d'autres participants. Toute personne ne remplissant pas ces conditions sera exclue du tirage au sort.

Article 3 Présentation des lots : - 3 bons d'achat d'une valeur unitaire respective de 500 euros, 200 euros et 100 euros à valoir sur www.commentseruiner.com (code unique, non cessible, utilisable en 1 fois sur tout le site). Ces bons d'achat seront valables à partir du 01/10/24 jusqu'au 31/03/25. En aucun cas les gagnants ne pourront obtenir la contre valeur de leur lot en argent. Les lots seront attribués par la mécanique du tirage au sort. Ils ne sont ni remboursables, ni échangeables, ni cessibles, ni transmissibles. Le participant devra accepter son lot. Toutes les images ou illustrations des lots utilisées pour les besoins promotionnels de la présente opération, et ce quel que soit le support utilisé, sont présentées à titre d'illustrations et n'ont aucune valeur contractuelle. La Société Organisatrice décline toute responsabilité en cas de perte, de dégradation ou de vol du lot durant la livraison La Société Organisatrice se décharge de toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation des lots. Toute participation non conforme, mal renseignée, illisible, incomplète ou erronée sera invalidée par la Société Organisatrice. Toute tentative de fraude, toute tricherie, toute tentative de contournement des présentes règles entraînera l'invalidation de la participation du contrevenant. Les dotations ne pourront être attribuées qu'à des participations valides.

Article 4 Pour participer, il suffit de compléter le formulaire de participation (nom, prénom, adresse email). Les gagnants des bons d'achat seront contactés par e-mail afin de récupérer leur récompense.

Article 5 PIGSOUS SAS ne pourrait être tenu pour responsable si, au cas où les circonstances les obligeaient, à modifier ou reporter cette opération. La Société garde la possibilité, à tout moment, de prolonger la durée du jeu, d'en reporter la date du tirage au sort, d'en modifier les conditions sans que les participants ne puissent engager sa responsabilité de ce fait ; sous réserve d'en informer les participants par tout moyen approprié. En cas d'évènement indépendants de sa volonté, en cas de force majeure, de fraude ou tricherie, d'évènement grave, imprévu ou impérieux, la Société

Organisatrice se réserve la possibilité d'écouter ou de supprimer tout ou partie de la présente opération sans que les participants ne puissent engager sa responsabilité de ce fait.

Article 6 Le règlement complet de l'opération est adressé, à titre gratuit, sur simple demande en écrivant à l'adresse e-mail suivante : contact@commentseruiner.com ou par courrier à PIGSOU SAS au 16 Avenue Industrielle, Zone de la Bouverne, 59520, Marquette-lez-Lille.

Article 7 En participant, le joueur reconnaît avoir pris connaissance et accepte le règlement du jeu. PIGSOU SAS, Responsable de traitement, collecte vos données pour vous adresser votre gain et la newsletter. Conformément au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès et de portabilité, de rectification, d'effacement, d'opposition et de limitation à l'utilisation de vos données que vous pouvez exercer en écrivant à PIGSOU SAS – 16 Avenue Industrielle, Zone de la Bouverne – 59520 Marquette-lez-Lille et en joignant une copie d'un justificatif de votre identité.

Article 8 Les données à caractère personnel collectées sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Société PIGSOU SAS, conformément au Règlement Général sur la Protection des Données. Elles font l'objet d'un traitement à des fins légitimes de validation de participation à nos opérations de jeu et de marketing direct, et sur la base de votre consentement, pour la réception de propositions commerciales et d'offres partenaires. Vos données sont conservées pour la durée nécessaire à leur traitement et sont destinées à nos services et à nos sous-traitants aux fins de l'exécution et la conclusion du contrat. Conformément à la Loi Informatiques et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiées et au Règlement Général sur la Protection des Données n°2016/679 du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations vous concernant, d'un droit d'opposition au traitement de vos données pour des motifs légitimes, du droit à la portabilité de vos données, à la limitation du traitement et du droit de définir des directives relatives au sort de vos données après la mort. Ces droits s'exercent soit en écrivant à PIGSOU SAS – ; par voie postale au : 16 Avenue Industrielle, Zone de la Bouverne, 59520, Marquette-lez-Lille ou par e-mail à : contact@commentseruiner.fr et en joignant la copie d'une pièce d'identité.

Article 9 La participation à cette opération implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement ainsi que des modalités de participation.

Article 10 La Société PIGSOU SAS sera autorisée à utiliser les Nom, Prénom, et photo (le cas échéant) du gagnant dans toute manifestation publi-promotionnelle et afin d'avoir à justifier, auprès de personnes en faisant la demande, du nom du gagnant, dans un délai qui ne saurait excéder 5 ans.